Zeitschrift: Schweizer Film = Film Suisse : offizielles Organ des Schweiz. Lichtspieltheater-Verbandes, deutsche und italienische Schweiz

Herausgeber: Schweizer Film

Band: 4 (1938)

Heft: 60

Artikel: Va-t-on vers une désaffection du public pour le cinéma?

Autor: R.C.

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-732886

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 09.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

possible à la commission fédérale d'étude pour la cinéma de traiter à fond cette question par suite de l'ampleur de sa tâche et du peu de temps dont elle disposait pour l'accomplir. Comme il s'agit toutefois d'une mesure de grande portée, elle devra être encore étudiée sous ses différents aspects. Ce sera une des premières tâches de la chambre suisse du cinéma.

En présence de la diminution graduelle du nombre des spectateurs — d'après les évaluations de la commission fédérale d'étude, le nombre des personnes qui fréquentent en Suisse les cinémas est encore de 36 millions environ par an — et vu les difficultés de toute espèce avec lesquelles les salles ont à lutter, l'association des propriétaires de salles de la Suisse romande l'association des loueurs de films en Suisse ont conclu un contrat le 1er mars 1932. Celui-ci, qui marque l'aboutissement de plusieurs années d'efforts pour la défense des intérêts matériels des sociétaires des deux associations, contient une disposition selon laquelle les membres de l'une des deux associations ne peuvent entrer en relations d'affaires qu'avec des membres de l'autre. Le but était d'empêcher la création de nouveaux cinémas. D'autre part, les loueurs de films ont obtenu des propriétaires de salles la promesse de n'employer que des films du format standard normal, ce qui devait enrayer la concurrence du film étroit, redoutée par les loueurs. Enfin, les associations contractantes ont cessé, en règle générale, de recevoir de nouveaux sociétaires.

Cette convention a été renouvelée le 15 août 1935, pour une nouvelle période de 3 ans.

Le 1er juillet 1935, un contrat analogue a été conclu entre les propriétaires de salles de la Suisse allemande, représentés par l'association cinématographique suisse allemande et italienne et l'association des loueurs de films en Suisse.

L'association des propriétaires de salles dit au sujet de ce contrat ce qui suit (nous traduisons):

> «Ce contrat, conclu après plusieurs années d'efforts, est né de la misère de notre temps. Les autorités fédérales n'ayant témoigné aucune compréhension à l'égard de la détresse des cinémas, les associations se sont trouvées dans l'obligation de prendre elles-même des mesures de défense, afin d'enrayer, dans la mesure du possible, la spéculation que constitue la création de nouveaux cinémas et de protéger dans une certaine mesure l'existence des salles actuelles.
>
> Ledit contrat a pour effet d'empêcher la construction de nouveaux cinémas, de protéger les propriétaires de cinémas contre des loyers exagérés et d'éviter que des actifs précieux ne soient, en cas de liquidation forcée, réalisés à vil prix.»

Après la conclusion de ce contrat, quatorze projets de construction de salles, sur vingt-trois, ont été abandonnés.

Les contrats précités constituent pour le cinéma suisse un premier pas dans la voie de l'ordre. Il est clair, cependant, qu'un tel ordre ne peut pas s'édifier sur une base purement économique, mais qu'il doit aussi tenir compte des intérêts moraux, culturels et nationaux du pays.

Fait significatif et qui caractérise bien l'instabilité des conditions actuelles du cinéma suisse, le contrat de la Suisse allemande a été dénoncé au début de cette année, à l'instigation d'un certain groupe de loueurs de films. Le lendemain, une nouvelle salle était mise en chantier à Bâle. Et l'on parle d'autres projets de construction. La dénonciation de ce contrat (dont les effets ont été ensuite, et d'un commun accord, prolongés jusqu'à fin 1937) peut, suivant les circonstances, aboutir à un véritable chaos. Etant donnée la situation très précaire des salles de notre pays, la création de nouveaux cinémas entraînera de nouvelles faillites (en 1936, huit sociétés d'exploitation de cinémas ont déposé leur bilan). Malheureusement, certaines observations permettent de penser qu'on spécule, dans certains milieux, sur de telles catastrophes pour acquérir des salles à des conditions avantageuses. En procédant de la sorte, ces milieux réussiraient, avec le temps, à acquérir une partie importante des cinémas suisses et à occuper des positions qui jouent déjà un grand rôle dans la vie culturelle et politique de notre pays. Il n'est pas besoin d'insister sur l'extraordinaire danger que provoque une telle tactique. Par ailleurs, la spéculation sur la faillite des salles paraît avoir un certain rapport avec les efforts de concentration dans le louage des films dont nous avons parlé plus haut. Bien que ce mouvement n'en soit encore qu'à ses débuts, il importe de s'y opposer avec énergie.

(Message du Conseil fédéral à l'Assemblée fédérale concernant l'institution d'une chambre suisse du cinéma. Juillet 1937.)

Va-t-on vers une désaffection du public pour le cinéma?

Selon M. Fernand Bastide, vice-président du Syndicat Français des Directeurs, directeur du cinéma «Le Chézy», l'exploitation se trouve dans une période critique. Elle marche à l'aveuglette, incertaine de son sort.

Fernand Bastide s'inquiète de la désaffection du public pour le cinéma.

Ce n'est pas que les spectateurs se lassent d'un genre de spectacle auquel, au contraire, ils prenaient un plaisir de plus en plus vif.

S'ils viennent moins au cinéma, c'est que cette restriction leur est imposée par les difficultés sans cesse croissantes de la vie.

Les salles réalisent, encore, de belles recettes lorsqu'elles affichent une grande production d'une qualité exceptionnelle. Mais cela n'arrive que trois ou quatre fois au cours de la saison. (Comme chez nous en Suisse.)

Le reste du temps, pour les programmes normaux, malgré les indéniables progrès de la production nationale, en dépit de l'appréciable effort de nos réalisateurs (qui ne trouvent pas la récompense qu'ils méritent) l'exploitation végète.

Cela est grave pour l'industrie entière.

L'abstention du public est une conséquence de la situation générale, de la fantastique augmentation des charges et du prix des choses indispensables, de la montée inquiétante de l'*indice* dont rien ne laisse prévoir la stabilisation.

Il faut, également, tenir compte de cette circonstance que le cinéma, moins favorisé que les autres commerces, a été dans l'impossibilité d'augmenter le prix des places dans la proportion des dépenses nouvelles qui incombent à l'exploitation.

Le prix des places a été majoré d'environ 10 %, alors que les prix de l'imprimerie, du charbon, de l'entretien, des assurances, etc., etc., sont augmentés de 40 %. R. C.

(Cin. Franç.)

Le Cinéma en Suède

Pays du film par excellence, la *Suède* possède 1783 cinémas, soit une salle pour 3900 habitants. Toutes les salles sont équipées pour le film parlant, mais 310 seulement jouent toute la semaine. Pour la saison de 1936/37, 360 films ont été présentés, dont 26 de production nationale, 206 américains, 37 allemands, 32 français, 26 anglais, 16 autrichiens et 14 provenant d'autres pays. Les recettes, pour 1936, ont atteint 42 millions de Couronnes (contre 37 millions en 1935), les impôts perçus se sont montés à 3 500 000 Couronnes. (Environ 8% au lieux de 10 et même de 16% en Suisse.)